



## FICHE 4

### Le droit à l'égalité

#### ARTICLES

**Le préambule et les articles 28, 29 et 31 sont les principaux garants de ce droit.**

La notion d'égalité est une valeur phare de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dès le préambule, elle affirme « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits ». Dans les articles 28 et 29 consacrés à l'éducation, elle vise à promouvoir l'égalité sociale et l'égalité entre les sexes : « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, [...] sur la base de l'égalité des chances », et à « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes ». L'article 31 décline ce principe dans le droit des enfants à la participation et au loisir « dans des conditions d'égalité ».

#### LES ENJEUX

Les enfants peuvent être victimes d'inégalités de natures diverses (minorités, handicap, genre). Les inégalités fille/garçon à l'école méritent une attention particulière, car de celles-là découlent de nombreuses autres. Les deux tiers des 799 millions d'adultes illettrés de plus de 15 ans dans le monde sont des femmes. Jusqu'à ce qu'un nombre égal de filles et de garçons soient scolarisés, il sera impossible d'obtenir et de s'appuyer sur le savoir nécessaire pour éradiquer la pauvreté et la faim, lutter contre les maladies et protéger durablement l'environnement. Et des millions d'enfants et de femmes continueront de mourir inutilement.

Dans 67 pays, les taux d'inscription et de fréquentation scolaire des filles dans le primaire n'atteignent pas 85 %. À l'échelle du monde, seulement 96 filles vont à l'école primaire pour 100 garçons, et ces disparités s'accroissent dans les cycles secondaire et supérieur\*. Si une famille a les moyens de payer les frais de scolarité d'un de ses enfants seulement, elle en fera généralement profiter un garçon. Et pour aller chercher de l'eau ou pour accomplir d'autres tâches ménagères incompatibles avec l'école, elle choisira une fille. Les filles tendent aussi à être retirées de l'école à l'adolescence, lorsque l'âge du mariage se rapproche. Ces pratiques fortement enracinées dans de nombreuses régions font que les filles sont désavantagées par rapport aux garçons pendant la petite enfance. Elles reçoivent par exemple une alimentation et des soins de santé de moins bonne qualité. Les filles sans instruction courent plus de risques que les garçons d'être marginalisées : elles sont plus vulnérables face à l'exploitation et elles semblent contracter le VIH-sida plus souvent que les filles instruites. De plus, à l'âge adulte, les filles illettrées auront moins de chances de pouvoir gagner leur vie et de participer à la vie sociale et politique.

Ainsi, toutes les études montrent que l'éducation des filles est, à elle seule, la politique la plus efficace pour le développement d'un pays. C'est en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'écart entre les filles et les garçons dans le primaire est le plus prononcé.

\* Ceci est une moyenne mondiale, mais il y a d'énormes disparités entre les pays ainsi qu'à l'intérieur des pays entre les différentes régions, les minorités, etc.

#### OMD

##### **Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Le domaine dans lequel l'égalité représente un enjeu majeur reste donc la parité fille/garçon dans l'éducation. De 2000 à 2006, le taux de scolarisation des filles au niveau du primaire a progressé plus rapidement que celui des garçons dans toutes les régions en développement. Mais les filles représentent encore 55 % des enfants non scolarisés.

**L'objectif est d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.**

## FICHE 4 **Activités** Le droit à l'égalité

### ACTIVITÉ CYCLE 1/2/3 (ADAPTER LES QUESTIONS AU NIVEAU DES ÉLÈVES) :

#### Débattre et réfléchir :

L'intérêt ici est de faire comprendre aux enfants que l'égalité dont parle la Convention internationale des droits de l'enfant est une égalité de droits.

- C'est quoi l'égalité ?
- Dans quels domaines les enfants du monde ne bénéficient-ils pas des mêmes droits, des mêmes possibilités, des mêmes opportunités ?
- Qu'est-ce que la discrimination ? Qui en est victime ?
- L'égalité est-elle le contraire de la différence ?

Penses-tu que tous les enfants doivent avoir les mêmes droits ? Pourquoi ?

### ACTIVITÉ CYCLE 2/3 : (planche d'images dans l'annexe)

#### Observer :

Regarde ces images et décris-les.

Dans lesquelles penses-tu que le droit à l'égalité est respecté ?



Des filles et des garçons jouant dans une classe en Thaïlande. © UNICEF/NYH02005-1666/Mohan



Une classe en République Arabe de Syrie où l'on compte un grand nombre de garçons et très peu de filles. © UNICEF/NYH02007-0746/Noorani



Des femmes et des jeunes filles transportent des jerrycans d'eau jusqu'à leur maison dans la région de Maradi au Niger. © UNICEF/NYH02007-2653/Giacomo Pirozzi, Niger, 2007